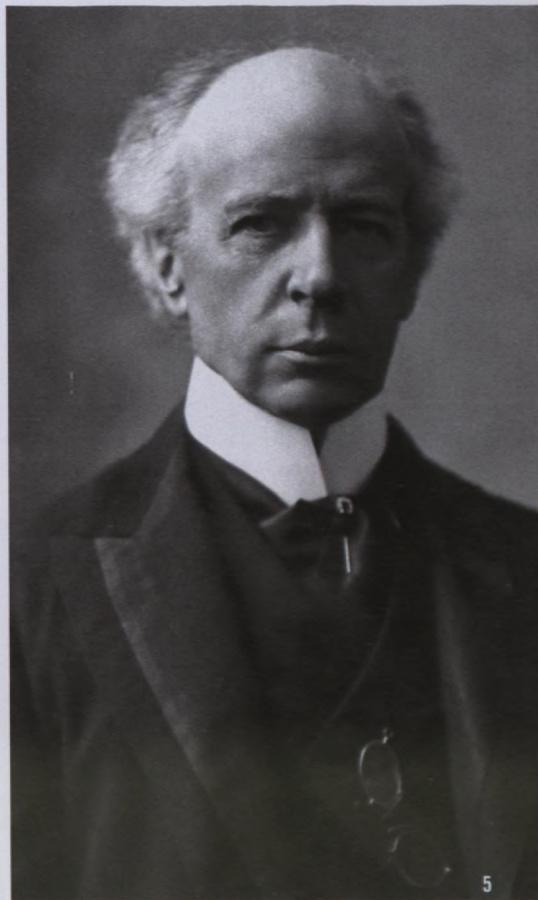


l'Intérieur ne peuvent être localisés et M. Pope doit en demander des copies aux Britanniques. Embarrassé par cet incident, M. Pope milite en faveur d'un ministère indépendant, relevant du premier ministre, qui coordonnerait ce qu'il nomme les « affaires extérieures du Dominion ».

M. Pope gagne rapidement l'appui de puissants alliés. Le comte Grey, gouverneur général, et James Bryce, ambassadeur britannique à Washington, sont consternés par cette situation. M. Bryce a particulièrement hâte que soient traités les dossiers en attente relatifs à des questions canado-américaines qui, estime-t-il, accaparent les trois quarts du temps de l'ambassade. Il est d'avis que le Canada a vraiment besoin d'« une sorte de Foreign Office » pour traiter de telles questions. Le comte Grey est du même avis, reconnaissant qu'un tel ministère rendrait les relations avec le Canada « rapides et satisfaisantes au lieu d'être bloquées comme un bouchon de liège gonflé qu'on s'escrime à retirer au risque de se faire éclater un vaisseau sanguin ».

Après les élections générales de 1908, et à la suite des nombreuses pressions exercées, le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, consent enfin à mettre sur pied un ministère. La loi adoptée ne reçoit pas l'approbation de ses principaux partisans dans tous ses aspects. M. Pope craint que le prestige du nouveau ministère ne soit amoindri s'il relève du secrétaire d'État au lieu du premier ministre. Quant à lui, le comte Grey est contrarié par une disposition accordant au ministre titulaire du nouveau ministère la responsabilité des communications officielles avec les autres pays. Il soutient que cela dévalorise les liens avec l'Empire et le poste de gouverneur général. Le texte de loi est cependant adopté dans sa version initiale, à la suite d'un débat parlementaire de pure forme, et la *Loi sur les affaires extérieures* entre en vigueur le 1^{er} juin 1909.



⁵ Sir Wilfrid Laurier, premier ministre de 1896 à 1911.
(Source : Bibliothèque et Archives Canada, PA-027977)